



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bovins

Question écrite n° 98851

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la dégradation de la situation des éleveurs bovins. De plus en plus d'exploitations agricoles sont confrontées à des difficultés financières importantes, liées principalement au très bas niveau des prix de vente des bovins et à la forte progression du coût de l'alimentation du bétail. Rappelant que ces éleveurs détiennent les revenus les plus bas du secteur agricole et qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de répercuter l'augmentation de leurs coûts de productions, elle lui demande de lui préciser les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour soutenir de façon pérenne cette filière.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le secteur de l'élevage connaît des difficultés qui se sont aggravées au cours des tous derniers mois, notamment du fait de la crise économique, de l'émergence de nombreux concurrents européens ou mondiaux et de l'augmentation du cours des céréales. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a débloqué en urgence 30 MEUR supplémentaires en urgence dans le cadre du dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs (DACS-agri) pour répondre aux difficultés des éleveurs les plus fragiles. Ces mesures d'accompagnement des exploitations qui connaissent des difficultés structurelles permettent, après un audit de l'exploitation, une aide à la prise en charge des intérêts bancaires, des cotisations sociales, ainsi qu'à la restructuration de la dette de l'exploitation. Pour ce qui est plus spécifiquement de la filière « bovin allaitant », le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a décidé de lancer des analyses stratégiques dans chaque bassin de production via un audit du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Ce travail, pour lequel un premier rendu est attendu en février, servira de base aux priorités du plan de développement de la filière, notamment en termes de modernisation des exploitations et de performance énergétique qui pourront être appuyées financièrement. En ce qui concerne les cotations des animaux, dont le dispositif date des années 1950, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a souhaité qu'une réflexion soit menée avec toutes les organisations professionnelles concernées et FranceAgriMer, afin de mettre en place un schéma opérationnel rénové d'ici le mois d'avril. Il s'est également fortement mobilisé pour faciliter les exportations de bovins. Une cellule export interministérielle, rassemblant administrations concernées et professionnels, a été mise en place pour coordonner les actions politiques économiques et commerciales de la France. Des avancées notables ont été obtenues : ouverture des marchés libanais et égyptien ; ouverture du marché turc sur la partie viande, avec prochainement une opération de promotion de la viande française prévue dans ce pays par la SOPEXA dans le cadre d'une convention de délégation de service public ; signature en fin d'année 2010 des certificats vétérinaires pour l'exportation de bovins vivants vers le Kazakhstan après d'intenses négociations et mention du sujet par le Premier ministre à Astana lors du sommet de l'OSCE ; intervention diplomatique au plus haut niveau en Russie pour les bovins vifs, désormais exportables sur ce marché ; publication de l'ensemble des données nécessaires à l'exportation vers les pays du Maghreb dès cet été sur le site Internet de FranceAgriMer. Enfin, le 9 novembre dernier, le ministre de l'agriculture, de

l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a formalisé un accord sur un plan de sortie de crise avec l'ensemble de l'interprofession bovine. Ce plan s'appuie sur des travaux à conduire par l'interprofession sur : le suivi de la bonne application de l'accord interprofessionnel sur la pesée, classement, marquage des carcasses de bovins de plus de huit mois et la mise en place de machines à classer dans les abattoirs de plus de 3 000 tonnes par an afin d'harmoniser le classement sur l'ensemble du territoire ; l'adéquation de l'offre à la demande ; la contractualisation en priorité dans le secteur des jeunes bovins, et la mise en place d'indicateurs de tendance de marché partagés par l'ensemble de la filière qui pourront servir de guide à la contractualisation ; une contractualisation entre les filières végétales et animales qui devra être mise en oeuvre au 1er juillet 2011, afin de garantir aux éleveurs des prix des aliments pour bétail et des céréales plus stables ; la transparence sur la formation des prix grâce au travail de l'observatoire de la formation des prix et des marges qui a déjà fourni un premier rapport préliminaire dans le domaine de la viande bovine le 6 janvier 2011 et dont les travaux se poursuivent actuellement et déboucheront sur un rapport final qui lui sera remis au mois de juin ; une réflexion sur le maillage territorial des abattoirs français, avec un audit sur la performance, et de la viabilité économique des abattoirs présents sur le territoire, dont les résultats seront disponibles avant la fin du mois de juin. Enfin, pour ce qui est du paiement de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes de la campagne 2010, le solde de la part nationale (PNSVA) a été versé sur les comptes des bénéficiaires à partir du 2 février 2011, soit plus d'un mois d'avance par rapport à la date habituelle de versement, et le paiement du solde de la PMTVA sera avancé d'environ trois mois par rapport à une campagne habituelle et versé à la mi-mars.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98851

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 807

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2234